

Paris, le 10 décembre 2021

A l'attention des producteurs de pommes de terre de transformation.

Bonjour à toutes et à tous,

Alors que les contrats 2022 seront bientôt dévoilés par les différents opérateurs industriels, l'UNPT souhaite attirer votre attention sur un certain nombre de points de contexte actuel et à venir :

Demande industrielle en pommes de terre en 2022-2023

Même avec l'incertitude d'une pandémie COVID-19 qui plane toujours au-dessus de nos têtes, la demande en produits transformés à base de pomme de terre a repris son cours et les industriels leur trajectoire de développement en volumes comme en surfaces.

Conclusion : les industriels ont besoin de (plus de) pommes de terre !

Concurrence entre marchés et productions agricoles

Les marchés des productions agricoles n'ont jamais été aussi concurrentiels entre eux sans doute. Des arbitrages dans vos assolements seront à faire sur la base de leur compétitivité respective et de leur capacité à dégager, l'an prochain, une marge pour votre exploitation.

Conclusion : la pomme de terre doit rester attractive !

Inflation des coûts de production 2022

En parallèle, les coûts de production agricoles augmentent très fortement, notamment en lien avec la hausse du prix de l'énergie, du foncier, des intrants, etc. En pomme de terre de transformation, une étude et des projections réalisées par la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais évaluent à **+15 à 20 %** (départ champs), l'évolution projetée des coûts de production de 2021 en 2022.

Conclusion : la culture de pomme de terre doit rester rentable pour le producteur !

A la lecture des premiers contrats 2022 et des niveaux de hausse (**+20 à 25 €/t** annoncés par rapport à 2021 jusque-là, alors que les contrats 2021 avaient baissé dans un contexte de coûts haussier l'an passé), l'UNPT considère que **les industriels satisfont au besoin d'attractivité de la filière**. Mais la **hausse des coûts de production ne semble pas (ou peu) avoir été répercutée et intégrée**.

En valeur moyenne absolue, le coût de production moyen 2022 élaboré par la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais s'inscrit **autour de 135 €/t** (départ champs), ce qui place un grand nombre de contrats potentiels **en-dessous du seuil de rentabilité**. Dans ce cadre, l'UNPT adresse les recommandations suivantes aux producteurs :

Couverture des coûts de production par les contrats

Au moment de choisir de s'engager avec un industriel, il est fondamental de confronter les conditions tarifaires proposées avec vos coûts de production de manière à pouvoir appréhender la rentabilité de votre engagement.

Aspect qualitatif des contrats à bien considérer

Au-delà des aspects tarifaires des contrats, un certain nombre de paramètres et de caractéristiques doivent être considérés au moment du choix : intégration de la Force Majeure, cahier des charges et risque de production associé, primes potentielles et accessibilité de celles-ci, etc.

Attention à la responsabilité du producteur dans la relation contractuelle

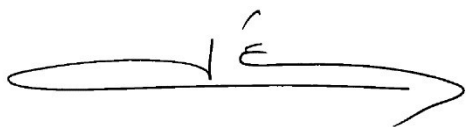
Enfin, l'UNPT vous rappelle que la contractualisation est un outil qui engage les deux parties qui le signent. Dans le contexte actuel d'évolution rapide des coûts de production, elle invite ainsi à votre vigilance sur les engagements pluriannuels ne proposant pas de clause d'adaptation ou de révision des conditions. Le déploiement de contrats indexés pourrait permettre, à l'avenir, de proposer une évolution ajustée et collant au mieux à toutes ces évolutions.

Forts de ces constats et recommandations, **les Groupements de Producteurs servant l'industrie et l'UNPT** sont à vos côtés pour défendre vos intérêts. Ils vont continuer leur travail de communication et de diffusion de l'ensemble de ces éléments pour que la filière prenne conscience du rééquilibrage nécessaire de la valeur dans les filières agroalimentaires. C'est bien collectivement que nous défendrons le plus efficacement vos intérêts et que nous vous apporterons de la visibilité pour vos exploitations.

A l'heure où la loi EGAlim 2 va voir le jour, c'est sans doute l'opportunité, pour tous les acteurs de la filière pomme de terre transformée, de retrouver, avec ses fournisseurs et clients, **un juste équilibre**.

Restant à votre disposition pour toute information ou complément.

Geoffroy d'Evry
Président de l'UNPT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated shape with a vertical line and a small 'E' above it, followed by a long horizontal stroke that tapers to a point on the right.